

A la Municipalité  
de La Tour-de-Peilz  
Grand'Rue 46  
1814 La Tour-de-Peilz

Montreux, 7 juin 2012

**Rapport de gestion 2011 – comptes 2011**  
**Un exercice réjouissant dans un contexte touristique morose**

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 28 mars 2012, la Commission intercommunale de la Taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve a validé les comptes 2011 dont nous vous faisons parvenir une copie en annexe selon l'article 22 du règlement en vigueur.

A l'issue de l'exercice 2011, la Commission intercommunale de la taxe de séjour a dégagé un excédent de CHF 44'880.17 pour un encaissement total de CHF 3'304'154.78.

Comparativement au budget qui prévoyait, en raison principalement de l'introduction de Mobilis, un déficit de CHF 485'500.00, ces bons résultats s'expliquent essentiellement par un rattrapage exceptionnel effectué sur la perception des taxes sur les résidences secondaires et par un montant moins important versé à Mobilis résultant de la baisse des nuitées enregistrées.

La Commission intercommunale de la Taxe de séjour s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2011 pour assurer la bonne gestion de l'exploitation de la taxe de séjour, et notamment pour la répartition des recettes en faveur de l'animation touristique sur la Riviera et à Villeneuve. La CITS a distribué CHF 911'546.40 (2010 CHF 788'000.00) pour près de 80 manifestations dans notre région et a apporté son soutien aux 20 différentes sociétés de développement à hauteur de CHF 180'000.00.

Les travaux 2011 de la Commission ont été également très largement consacrés à l'élaboration des modifications du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires. Si aucune modification n'a été effectuée au niveau du texte de ce règlement, les tarifs sont désormais réévalués après dix ans sans changement.

Ces adaptations ont été validées, durant le mois de décembre 2011 comme l'indique la base légale, par les onze Conseils Communaux concernés.

Début 2012, ces mêmes modifications, inscrites dans le règlement, ont été validées par le Chef du département de l'intérieur pour une entrée en vigueur prévue le 1er février 2012.

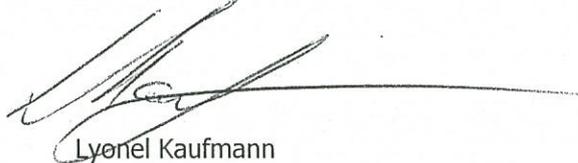
La demande la Riviera Card a encore progressé en 2011 malgré la baisse sensible des nuitées hôtelières (- 3.3 %) et connaît toujours un large succès dans la région, 232'000 cartes ont été utilisées en 2011 (2010 227'000). En raison de la mise en place du réseau „Mobilis“ au 1er janvier 2011, les charges liées à la „Montreux Riviera Card“ se sont nettement accrues. Un montant supplémentaire de CHF 300'000.00 pour la poursuite de la mise à disposition de la „Montreux Riviera Card“ a fortement grevé les charges de la CITS mais n'a, en rien, lésé les bénéficiaires de subventions.

Une annexe explicative aux comptes 2011 vous est adressée sous le même pli.

Pour toute question relative au rapport des comptes, nous restons volontiers à votre disposition.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SEJOUR



Lyonel Kaufmann  
Président